



Journal Title: Journal télégraphique

Journal Issue: Vol. 32, no. 7 (1908)

Article Title: Conférence télégraphique internationale de Lisbonne

Page number(s): pp. 151 -154

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

avec les courants ondulatoires harmoniques est absolu, puisque, pour les intercepter, il est nécessaire de posséder un relais monotéléphonique accordé à la fréquence du poste transmetteur, tandis que les transmissions à courant continu peuvent être facilement dérivées et surprises en cours de route. *(A suivre.)*



Conférence télégraphique internationale de Lisbonne.

(Suite.)

La Conférence télégraphique internationale, qui s'est réunie le 4 Mai dernier à Lisbonne, a clôturé ses travaux le 11 Juin courant.

Dans notre numéro du mois de Mai, nous avons rendu compte de la première séance et donné la constitution du Bureau et des Commissions.

La Conférence n'a pas tenu moins de 30 séances, dont six séances plénières; elle a modifié 63 articles du Règlement international; dans notre prochain numéro, nous indiquerons les plus importantes de ces modifications.

Nous reproduisons ci-après les discours qui ont été prononcés au cours de la séance de clôture.

En ouvrant la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes de France en ces termes :

„Messieurs,

En ouvrant la séance d'aujourd'hui, j'ai un devoir particulièrement agréable à accomplir, celui d'adresser la bienvenue à Son Excellence l'illustre Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes de France, qui se trouve présent et qui a bien voulu se rendre à Lisbonne expressément pour que le Gouvernement français fût représenté à notre dernière séance par un de ses membres.

Cette marque de considération envers mon pays et envers l'Assemblée m'honore vivement en ma qualité de Président de la Conférence.

Je désire exprimer d'une façon empressée au nom du Gouvernement portugais et en mon nom personnel tous nos remerciements au Gouvernement français et à Son Excellence M. Simyan, de leur bienveillante courtoisie.“ *(Applaudissements prolongés.)*

Son Exc. M. *Simyan* répond en ces termes :

„Monsieur le Président,
Messieurs,

Je remercie infiniment M. le Président des paroles si sympathiques qu'il vient de m'adresser, et je vous remercie du fond du cœur d'avoir bien voulu vous y associer par vos applaudissements. Je sens tout le prix de la bienveillance qui m'est accordée.

Je suis ici au milieu d'illustrations considérables par la science et par la situation. Je puis assurer la Conférence que j'ai suivi ses travaux avec la plus extrême attention, et que le Gouvernement français s'associera aux conclusions libérales de ses délibérations.

Pour être moins éclatante que l'œuvre de certains Congrès, la vôtre n'en est pas moins utile; elle resserre les liens entre nations, elle sert les intérêts et les sentiments de chacun en rapprochant les distances et les cœurs. Je suis certain d'avance qu'elle aura les plus profitables résultats.

C'est dans ces sentiments que je vous remercie de l'accueil sympathique et trop bienveillant que vous voulez bien me faire.

(Applaudissements prolongés.)

Au cours de l'examen du Règlement et à propos du chapitre 21, article LXXXV, M. le *Président* annonce que le moment est venu de choisir le lieu et l'époque de la prochaine Conférence. Je crois, dit-il, que vous serez tous de mon avis en choisissant, pour siège de la future réunion, la belle et hospitalière ville de Paris, berceau de l'Union télégraphique, et en fixant cette réunion à l'année 1915, afin de fêter en même temps le cinquantenaire de cette Union.

(L'Assemblée se lève et applaudit longuement la proposition de son Président en se tournant vers M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes de France.)

Son Excellence M. le *Sous-Secrétaire d'Etat* des Postes et des Télégraphes de France a répondu en ces termes :

„Monsieur le Président,
Messieurs et chers collègues,

Je suis profondément touché de la proposition si flatteuse pour la France qui vient d'être faite par M. le Président, et je suis extrêmement touché aussi de l'assentiment unanime que vous avez donné à cette proposition.

D'autres nations auraient été heureuses d'offrir leur hospitalité à la prochaine Conférence; je les

remercie vivement d'avoir bien voulu renoncer à leur projet et se rallier à la proposition de M. le Président.

Jé puis vous assurer que le Gouvernement de la République Française s'efforcera de rendre votre séjour à Paris aussi fructueux et aussi agréable que possible. Mais je ne crois pas qu'il puisse effacer les souvenirs que vous allez emporter de Lisbonne. Dans cette belle ville de Lisbonne, cité aux sept collines, qui rappellerait Rome, s'il ne manquait à celle-ci cet admirable Tage, nous avons été reçus comme nulle part il n'est possible de l'être. Du moins, nous vous recevrons à Paris avec des sentiments d'union et d'accord, sentiments qui font que votre œuvre est si féconde pour l'entente entre les peuples."

(Applaudissements prolongés, cris de „Vive la France“.)

M. le Président constate que d'unanime applaudissements ont accueilli sa proposition de choisir Paris comme siège de la prochaine Conférence et aussi qu'elle ait lieu en l'année 1915. Il déclare en conséquence que l'Assemblée en a ainsi décidé.

Après l'approbation du Règlement en deuxième lecture, M. le Président déclare qu'avant de clôturer les travaux de la Conférence, il a le plus vif plaisir de lui soumettre une seconde proposition, à savoir :

Proposition relative à l'érection d'un monument commémoratif de la fondation de l'Union télégraphique.

1. Vu qu'en l'année 1915 cinquante ans seront écoulés depuis la fondation de l'Union télégraphique internationale, les Administrations de l'Union représentées à Lisbonne décident qu'un monument sera érigé à Paris en souvenir de ce fait.

2. Les Administrations sont d'accord que les frais résultant de l'érection de ce monument doivent être considérés comme frais communs du Bureau international dans les termes du Règlement annexé à la Convention.

3. Les frais de toute nature afférents à l'érection du monument ne devront pas dépasser la somme de 200 000 francs à couvrir par des annuités de 25 000 francs.

4. A cet effet la somme de 100 000 francs, allouée au Bureau international par année pour les frais communs, sera augmentée, dès l'année 1908, à 125 000 francs.

5. De l'excédent annuel de 25 000 francs il sera constitué un fonds spécial, que le Conseil fédéral

suisse est prié de vouloir bien mettre à la disposition du Gouvernement de la République française aussitôt qu'il aura atteint, intérêts y compris, la somme de 200 000 francs.

6. Le Gouvernement de la République française est prié de vouloir bien se charger de toutes les mesures nécessaires concernant l'érection du monument.

Palais de la Conférence, le 11 Juin 1908.

Le Président de la Conférence,
ALFREDO PEREIRA.

(Applaudissements chaleureux et prolongés.)

Son Exc. M. Simyan répond en ces termes :

„Messieurs et chers collègues,

La proposition de notre Président est dictée par un sentiment de reconnaissance; je l'en remercie bien sincèrement et je vous remercie des unanimes applaudissements dont vous l'avez soulignée.

Le Gouvernement de la République française serait heureux d'accepter le monument commémoratif de la fondation de l'Union télégraphique et la ville de Paris, j'en suis sûr, aurait certainement offert le terrain nécessaire à son érection. Mais je dois vous faire remarquer que l'Union postale, en ce moment même, fait ériger un monument à Berne, il me semble qu'il serait préférable de réunir, à Berne, les monuments des deux Unions sœurs.

Monsieur le Président, je me permets donc de vous demander de modifier votre proposition, qui a été accueillie si chaleureusement, et de décider que le monument sera érigé à Berne et non à Paris.

Si vous êtes d'accord, il n'y aurait qu'à modifier légèrement le texte proposé."

M. le Président déclare que, dans sa pensée, et certainement dans celle de tous les membres de l'Assemblée, l'érection à Paris d'un monument commémoratif de l'Union télégraphique aurait été un juste hommage rendu à la nation française, fondatrice de cette Union. Toutefois, après les considérations exposées par Son Excellence M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes de France, il se rallie à l'amendement que ce dernier a formulé. *(Assentiment général.)*

Dans ces conditions, ajoute-t-il, je sou mets à l'Assemblée ma proposition, modifiée de la façon suivante :

Dans le § 1, le mot „Berne“ est substitué au mot „Paris“; le § 5 est libellé comme suit: § 5.

De l'excédent annuel de fr. 25 000; il sera constitué un fonds spécial, dont le Conseil fédéral suisse disposera comme il est dit plus haut, dès qu'il aura atteint le chiffre de fr. 200 000; dans le § 6, les mots „Le Gouvernement fédéral suisse“ sont substitués aux mots „Le Gouvernement de la République française.“

La proposition est approuvée par acclamation.

M. le délégué de la Suisse remercie dans les termes suivants:

Monsieur le Président,
Messieurs,

Au nom du Conseil fédéral suisse, je remercie bien sincèrement Messieurs les membres de la Conférence du grand honneur qu'ils viennent de faire à mon pays, en désignant la ville de Berne pour l'emplacement du monument commémoratif de la fondation de l'Union télégraphique. Je voudrais également prier de recevoir l'expression de la plus profonde reconnaissance Son Excellence M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes de France qui, en renonçant à accepter la proposition qui vient d'être faite en faveur de Paris, a bien voulu proposer de reporter sur la Suisse cette marque de sympathie et de confiance.

M. *Bordelongue*, délégué de la France, demande la parole et s'exprime ainsi:

„Messieurs et chers collègues,

Nous venons de terminer nos travaux. Ils se sont déroulés sous la haute et bienveillante direction de notre Président, dans un esprit de conciliation et d'union qui restera comme la caractéristique la plus marquée de la Conférence de Lisbonne.

Notre doyen exprimait hier, dans une réunion intime, avec une éloquence émue et communicative, les sentiments de déférence et chaude sympathie dont nous sommes tous animés à l'égard de M. le Conseiller Alfredo Pereira.

Il n'y aurait rien à ajouter aux paroles qui ont été déjà prononcées pour traduire notre reconnaissance, si mes honorables collègues, au nom desquels je parle, ne considéraient avec moi comme un devoir de renouveler, dans cette séance solennelle de clôture, le témoignage de notre respect profond à S. M. le Roi, à LL. MM. les Reines et à la Famille Royale. Ce témoignage de respect s'adresse aussi au Gouvernement et à la Nation dont nous sommes les hôtes.

Il s'adresse enfin à notre cher Président, dont le regret qu'il éprouve de notre séparation commune, et que nous partageons avec lui, sera certainement adouci à la pensée qu'il a su faire de nous tous ses amis et les amis de son beau et hospitalier pays.“

(*Vifs applaudissements.*)

M. *Köhler*, délégué de l'Allemagne, prend la parole pour remercier d'une façon toute particulière les Députés, les Gouverneurs civils, les Municipalités et, en général, toutes les Autorités et Sociétés privées qui, dans les diverses excursions, promenades et fêtes, ont comblé les Congressistes d'honneurs et d'attentions de toutes sortes.

Il remercie également la Compagnie des Tramways de Lisbonne pour la carte de libre circulation qu'elle a généreusement et spontanément délivrée à chaque délégué, et dont tout le monde a largement profité.

Il exprime encore aux fonctionnaires du Comité de réception les vifs remerciements de tous pour leur exquise courtoisie, leur complaisance inlassable et la façon tout à fait remarquable avec laquelle ils ont organisé les excursions.

Enfin, il tient à rendre aussi un témoignage de satisfaction au personnel de l'Imprimerie Nationale qui a été quelque peu surmené et qu'on a souvent obligé à travailler de nuit. Il n'est que juste de reconnaître la qualité de son travail, malgré les complications et les difficultés qui résultaient nécessairement pour lui de l'emploi d'une langue étrangère. (*Applaudissements répétés.*)

M. le Ministre des Etats-Unis exprime le désir de remercier M. le Président, ainsi que tous les membres de l'Union, d'avoir bien voulu l'admettre à participer aux travaux de la Conférence. Les travaux accomplis, dit-il, m'ont persuadé que le pays que j'ai l'honneur de représenter a intérêt à adhérer à l'Union télégraphique, aussi vais-je écrire immédiatement dans ce sens à mon Gouvernement.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer mon admiration pour la manière distinguée dont vous avez conduit les travaux de la Conférence.

Je remercie tous les membres de la Conférence de la courtoisie qu'ils ont eue pour les intérêts des non-adhérents à l'Union. Mille fois merci!

M. le Président répond qu'il enregistre avec le plus vif plaisir la déclaration que vient de faire M. le Ministre des Etats-Unis, au moment de clôturer cette dernière séance. Il l'enregistre comme

un gage que la grande nation qu'il représente pourra être bientôt comptée parmi les membres de l'Union télégraphique, et il espère non moins fermement que l'Empire de la Chine, lui aussi, entrera prochainement dans cette grande famille. (*Applaudissements.*)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président prononce l'allocution suivante :

„A ce moment, ma mission terminée, je vous salue encore une fois, honorables collègues, illustres représentants des Compagnies et bons amis. Je tiens à cœur de vous exprimer ma gratitude profonde pour le précieux et dévoué concours que vous m'avez prêté, sans réserve, pendant nos séances.

Aux Présidents des Commissions, aux Rapporteurs aidés de MM. Vandeput et Poulaine, fonctionnaires attachés, ainsi qu'au Directeur du Bureau international et au Secrétariat en général, tous nous sommes redevables de services très importants que, pour ma part, jamais je ne pourrai oublier.

A tous, mes remerciements sincères.

Nos travaux appartiennent dorénavant à l'histoire. Elle en sera juge; mais je suis convaincu qu'ayant accompli notre devoir nous pouvons être tranquilles, son jugement nous sera favorable.

Notre Union a donné encore un exemple plus vif et plus éclatant de la concorde entre tous ses membres. Et, Messieurs, c'est justement dans cette concorde, qui s'est si heureusement maintenue, que réside la force de cette grande œuvre, dont le passé a été si glorieux et qui, dans l'avenir, j'en suis sûr, continuera sa marche dans la voie du progrès pour le plus grand profit des relations internationales. Ce sont mes vœux les plus ardents.

L'honneur qui m'a été donné de vous présider laissera dans mon cœur et dans mon âme un ineffaçable et vibrant souvenir.

Dans ma carrière déjà longue, je l'enregistre comme le fait le plus honorable et le plus heureux.

En vous voyant vous disperser je vous adresse de tout cœur mes hommages les plus affectueux et mes vœux les plus chaleureux et les plus confiants pour vos futurs succès, pour vos triomphes à la prochaine Conférence qui se tiendra sous les nobles couleurs de la France.

(*L'Assemblée se lève toute entière et acclame longuement M. le Président.*)

Législation télégraphique.

GRANDE-BRETAGNE

(Traduit par le Bureau international.)

(Suite.)

Loi réglant l'exercice des pouvoirs conférés par des actes spéciaux pour la construction et l'entretien des télégraphes.

(Du 28 Juillet 1863.)

Préliminaires.

ART. 1^{er}. — Cette loi doit être citée comme la loi télégraphique de 1863.

ART. 2. — (Définit les Compagnies auxquelles la loi est applicable.)

ART. 3. — Dans cette loi,

Le terme „la Compagnie“ signifie toute Compagnie à être ultérieurement autorisée comme il est prévu plus haut (désignée ci-après par le terme de „future Compagnie“), ou toute Compagnie déjà ainsi autorisée (désignée ci-après par le terme de „Compagnie existante“).

Le terme „télégraphe“ signifie un ou des fils employés dans le but d'établir des communications télégraphiques, avec toute enveloppe, revêtement, tube ou conduit qui les renferme, ainsi que tout appareil à eux relié pour les communications télégraphiques.

Le terme „poteau“ signifie un poteau, perche, support mobile, appui, étau ou autre disposition quelconque employée pour porter, suspendre ou soutenir un télégraphe.

Le terme „ouvrage (work)“ comprend les télégraphes et les poteaux.

Le terme „rue“ signifie une voie publique située à l'intérieur d'une cité, ville ou village, ou entre des terrains bâtis d'une manière continue de l'un et de l'autre côté et entretenue aux frais des dépenses publiques ou aux frais de tout établissement de péage ou de voirie publique, ou *ratione tenurae*, y compris les trottoirs de ladite voie, ainsi que tout pont en faisant partie.

Le terme „route publique“ signifie une grande voie publique pour les voitures, entretenue aux frais des dépenses publiques ou aux frais de tout établissement de péage ou de voirie publique ou *ratione tenurae*, et qui n'est pas une rue, en y comprenant les contre-allées d'une semblable voie publique, et tout pont en faisant partie, et aussi les terrains latéraux qui en font partie, mais non compris un chemin de fer ou canal.